

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-CF1235

présenté par

M. Rodwell, Mme Lebec, M. Daubié, M. Riester, Mme Klinkert, M. Laussucq et Mme Liso

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

Programmes	+	-	<i>(en euros)</i>
Infrastructures et services de transports	0	0	0
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	0	0	0
Paysages, eau et biodiversité	0	0	0
Expertise, information géographique et météorologie	0	0	0
Prévention des risques	0	0	0
Énergie, climat et après-mines	0	0	0
Service public de l'énergie	0	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	2 100 000	2 100 000
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	0	0	0
Sûreté nucléaire et radioprotection	0	0	0
TOTAUX	0	2 100 000	2 100 000
SOLDE		-2 100 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de réduire de moitié le budget de la Commission nationale du débat public (CNDP), doté de 4,2 millions d'euros de crédits dans le PLF 2025, notamment pour tirer les conséquences de la suppression de ses missions liées à l'industrie.

Le plan d'action de simplification pour les entreprises présenté le 24 avril 2024 par le Gouvernement prévoit que « les projets industriels ne figureront plus dans le champ d'intervention de la CNDP ».

Cette mesure réglementaire, nécessitant une modification de l'article R121-2 du code de l'environnement, doit conduire à la suppression de la totalité des concertations et débats organisés par la CNDP sur les projets industriels d'envergure nationale ou européenne d'intérêt général majeur. Cette réduction du champ d'intervention et des missions de la CNDP se traduira nécessairement par une baisse de ses dépenses d'intervention et de fonctionnement.

En ce sens, le présent amendement propose de réduire de 2 100 000 euros en autorisations d'engagement et crédits de paiement les crédits de l'action 25 « Commission nationale du débat public » du programme 217 « Conduite et pilotage des politiques de l'environnement, du développement et de la mobilité durables » de la mission « Énergie, développement et mobilité durables ».